

PROCESSUS DE SÉLECTION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'AUM

Version originale: septembre 2008

Modifié en janvier 2009

Cette révision: avril 2010

1) Exposé général

Les intronisés sont sélectionnés dans un processus comprenant trois étapes.

1^{re} étape : Vote par les pairs

Les candidats potentiels sont révisés et ensuite rangés par un groupe de joueurs ou contributeurs de la même période de jeu que les candidats (Pairs).

2^{ème} étape : Validation

Une liste de candidats est produite en révisant les résultats du vote par les pairs. Le Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM sollicite les lettres d'application des différents candidats retenus ainsi que les lettres de recommandation supportant leur candidature.

3^{ème} étape : Vote

Les électeurs éligibles votent pour un maximum de trois intronisés. Le vote déterminera les nouveaux intronisés au Temple de la renommée de l'AUM.

2) Structure

Directeur(s) du Temple de la renommée de l'AUM

Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée de l'AUM gère(nt) le processus de sélection et note(nt) toutes les informations pertinentes du vote par les pairs, il(s) distribue(nt) l'information au Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM et note(nt) également toute information reliée aux ayant reçus plus d'un vote l'année où leur catégorie était considérée mais n'ayant pas été sélectionnés ainsi qu'à l'éligibilité au vote des membres intronisés.

Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée de l'AUM est/sont nommé(s) par le Conseil d'administration de l'AUM (C.A.) annuellement, et ne doi(ven)t pas de faire partie du C.A. ni du Comité Exécutif.

Un individu ne peut servir en tant que Directeur du Temple de la renommée pour plus de trois années consécutives.

Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM

Le Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM est composé comme suit:

- Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée
- Un membre du C.A. nommé annuellement par le C.A.
- Trois membres joueurs ou contributeurs du Temple de la renommée de l'AUM, ou autres remplaçants appropriés si le nombre d'intronisés disponibles ou intéressés n'est pas suffisant, le tout sujet à l'approbation du C.A. Le Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM doit être composé d'au moins un homme et une femme.

Les représentants du Temple de la renommée de l'AUM ne peuvent servir sur le Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM pour plus de deux années consécutives.

Le Secrétaire de l'AUM ne peut faire partie du Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM.

Participants dans le processus de vote par les pairs

Les participants dans le processus de vote par les pairs sont sollicités annuellement par le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée.

Une liste de pairs potentiels est soumise au Comité de validation du Temple de la renommée pour approbation.

Électeurs éligibles

Les électeurs éligibles lors d'un vote pour l'intronisation au Temple de la renommée de l'AUM comprennent les membres du Comité de validation du Temple de la renommée et tous les intronisés éligibles au Temple de la renommée.

Les intronisés au Temple de la renommée conserveront le droit de vote dans le processus de sélection pour les dix (10) ans suite à leur intronisation.

Catégories d'intronisation

Il y a 4 catégories d'intronisation au Temple de la renommée de l'AUM : Joueur, Contributeur, Esprit de jeu et Distinction particulière.

Un individu peut être intronisé au Temple de la renommée de l'AUM dans une seule de ces catégories.

Seules des personnes peuvent être intronisées dans les catégories Joueur, Contributeur et Esprit de jeu.

La catégorie Distinction particulière ne se limite pas à des personnes. Des objets, endroits ou équipes peuvent également être soumises à l'intronisation dans cette catégorie.

Alternance des catégories lors des années paires et impaires

Le vote par groupe de catégories pour l'intronisation au Temple de la renommée de l'AUM alternera d'après les années paires ou impaires.

Lors d'années *paaires*, les candidats pour les catégories Joueur et Distinction particulière seront considérés. Lors d'années *impaires*, les candidats pour les catégories Contributeur et Esprit de jeu seront considérées.

3) Processus de vote par les pairs

Annuellement, le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée sollicite(nt) des gens qui sont intéressés à participer au processus de vote par les pairs. Le groupe des pairs se doit d'être constitué de joueurs et de contributeurs dont les carrières ont traversé le plus grand nombre d'années possible de l'histoire de l'AUM et/ou du Ultimate dans la région de Montréal.

Il n'y a aucune restriction spécifique afin de déterminer qui peut faire partie du processus de vote par les pairs.

Les pairs, lorsqu'approuvés, doivent fournir deux listes de noms pour les catégories en considération pour l'année en question (les catégories Joueur et Distinction particulière lors d'années paires et les catégories Contributeur et Esprit de jeu lors d'années impaires).

Les listes doivent être rangées du « plus méritant » au « moins méritant » et doivent contenir au plus dix candidats chacune. Les deux listes sont indépendantes donc un candidat peut se retrouver sur les deux listes.

Bien que cette étape ne soit pas obligatoire, les pairs sont fortement encouragés à fournir des justifications écrites pour les candidats qu'ils recommandent.

Les pairs devraient consulter les critères de sélection énumérés aux annexes ci-jointes lors de l'élaboration de leurs listes.

Il est permis aux pairs de soumettre leur propre nom afin d'être considéré comme candidat à l'intronisation.

Les pairs doivent soumettre leurs listes à la date prescrite par le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée. Les soumissions tardives ou celles qui ne se conforment pas aux exigences listées ci-haut pourront être rejetées.

4) Processus de validation

Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée recueille toutes les candidatures des pairs et présente les résultats de façon anonyme au Comité de validation du Temple de la renommée de l'AUM. Une liste de candidats n'ayant pas été retenus l'année précédente pour l'intronisation au Temple de la renommée sera également remise au Comité de validation car ils devront figurer sur le bulletin de vote par scrutin de l'année en cours.

Le Comité de validation doit tenir une réunion de tous ses membres afin de produire une liste qui contiendra les noms des candidats apparaissant sur le bulletin de vote final. Chaque candidat doit être associé à une catégorie spécifique (Joueur, Contributeur, Esprit de jeu ou Distinction particulière). Le Comité de validation doit effectuer sa sélection suite aux résultats du vote par les pairs exclusivement. Le Comité de validation ne doit considérer aucun autre candidat.

Il se doit d'y avoir un vote par année pour la catégorie Joueur (années paires) ou Contributeur (années impaires) ainsi qu'un vote distinct par année pour la catégorie Distinction particulière (années paires) ou Esprit de jeu (années impaires).

Suite à la confirmation de l'éligibilité des candidats dans leur catégorie respective, les restrictions et règlements suivants s'appliquent à la liste des candidats du bulletin de vote final :

- Tout candidat n'ayant pas été retenu suite au vote de l'année précédente (où sa catégorie était présentée) et ayant obtenu plus d'un vote en sa faveur se retrouve automatiquement sur le bulletin de vote final
- Un maximum de trois candidats peuvent se retrouver sur les bulletins de vote finaux des catégories Esprit de jeu ou Distinction particulière
- Un maximum de cinq candidats peuvent se retrouver sur les bulletins de vote finaux des catégories Joueur ou Contributeur
- Un maximum de quatre candidats hommes ou quatre candidates femmes peuvent se retrouver sur les bulletins de vote finaux des catégories Joueur ou Contributeur
- Les membres du Conseil d'administration de l'AUM, les officiers de l'AUM, les employés salariés de l'AUM, les membres du Comité exécutif nommés par le Conseil d'administration ou par le(s) Directeur(s) exécutif et les membres du Comité de validation ne sont pas éligibles à être candidats.

Chaque candidat se retrouvant sur le bulletin de vote final doit avoir obtenu l'approbation majoritaire des deux tiers des membres du Comité de validation.

Suite à la sélection des candidats pour le bulletin de vote final, le Comité de validation doit solliciter un formulaire de candidature de chacun des candidats. De plus, une ou plusieurs lettres de recommandation doivent être sollicitées par les candidats, ou par le Comité de validation en leur nom s'il s'agit d'un candidat non-humain dans la catégorie Distinction particulière ou bien dans le cas d'un candidat humain qui serait réticent.

Les candidats doivent soumettre leur formulaire de candidature ainsi que leurs lettres de recommandation à la date prescrite par le Comité de validation afin que leur nom puisse apparaître sur le bulletin de vote final.

Les candidats n'ayant pas été retenus suite au vote de l'année précédente pour l'intronisation au Temple de la renommée de l'AUM ne sont pas tenus de fournir un formulaire de candidature à jour ou des lettres de recommandation additionnelles à moins qu'ils ne le désirent.

5) Processus de vote

Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée recueille(nt) les formulaires de candidature ainsi que les lettres de recommandation de tous les candidats qui apparaîtront sur le bulletin de vote final et remet(tent) le tout au Secrétaire de l'AUM.

Le Secrétaire de l'AUM distribue les formulaires de candidature, les lettres de recommandation ainsi que les bulletins de vote par scrutin à tous les membres éligibles au vote.

Les membres éligibles au vote doivent voter en faveur d'un maximum de deux candidats dans les catégories Joueur ou Contributeur et d'un maximum de un candidat dans les catégories Distinction particulière ou Esprit de jeu.

Les bulletins de votes complétés doivent être envoyés au Secrétaire de l'AUM. Ils doivent être reçus à la date prescrite par le Secrétaire de l'AUM et doivent se conformer au maximum de votes permis (ou moins) afin être considérés.

Règlements de l'intronisation :

- Un candidat doit obtenir le support d'au moins 60% des membres éligibles au vote ayant retournés leur bulletin dûment rempli afin d'être intronisé dans la catégorie Joueur, Contributeur ou Esprit de jeu
- Un candidat doit obtenir le support d'au moins 80% des membres éligibles au vote ayant retournés leur bulletin dûment rempli afin d'être intronisé dans la catégorie Distinction particulière
- Un maximum de deux candidats peuvent être intronisés dans la catégorie Joueur ou Contributeur pour une année donnée
- Un maximum de un candidat peut être intronisé dans la catégorie esprit de jeu ou Distinction particulière pour une année donnée
- Un candidat intronisé doit avoir reçu plus de votes que tout autre candidat dans la même catégorie.

Le Secrétaire de l'AUM va ratifier les bulletins de vote soumis et enverra le tout au(x) Directeur(s) du Temple de la renommée de l'AUM. Le(s) Directeur(s) du Temple de la renommée et le Secrétaire de l'AUM déclareront par la suite les nouveaux intronisés.

Tout candidat n'ayant pas été retenu suite au vote et ayant obtenu plus d'un vote en sa faveur se retrouve automatiquement sur le bulletin de vote final de l'année suivante où sa catégorie sera considérée.

N.B. L'utilisation du masculin dans ce texte est effectuée sans discrimination et simplement dans le but d'alléger le texte.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR INTRONISER UN JOUEUR AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE?

Directives pour le processus de sélection des candidats et pour les électeurs

Critères d'éligibilité pour la catégorie joueur : Les joueurs ayant des compétences exceptionnelles et qui se sont distingués par leur niveau de jeu élevé et leur excellent esprit de jeu dans les parties de ligue de l'AUM ainsi que dans leur représentation des équipes de la région de Montréal aux niveaux de jeu provinciaux, nationaux ou internationaux les plus élevés. Une considération additionnelle est accordée pour l'intégrité, l'esprit sportif et le caractère.

Afin d'être éligible, les joueurs doivent avoir atteint l'âge limite minimum pour la division « Masters » de la UPA plus cinq (5) ans. Cet âge est actuellement 35 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes.

Questions à considérer : Voici quelques questions (sans réponse exacte) auxquelles réfléchir à savoir si le candidat joueur mérite la reconnaissance du Temple de la renommée de l'AUM:

- Est-ce que ce joueur a déjà été considéré le meilleur joueur de la région de Montréal?
- Est-ce que ce joueur était le meilleur de son équipe?
- Est-ce que ce joueur était le meilleur à sa position?
- Est-ce que ce joueur était le meilleur dans une habileté particulière (ex. sauter haut (« skying »), se démarquer, lancer long)?
- Est-ce que l'esprit de jeu de ce joueur était aussi élevé ou plus élevé que son niveau de jeu?
- Est-ce que ce joueur a eu un impact sur les ligues de l'AUM ou dans des compétitions provinciales, régionales ou nationales?
- Est-ce que ce joueur était assez bon qu'il a pu continuer à jouer régulièrement après avoir atteint son sommet?
- Y a-t-il des indices pouvant démontrer que ce joueur était significativement meilleur ou pire que le suggère les statistiques ou la perception populaire à son égard?
- Si cette personne était la meilleure de l'équipe, serait-ce probable que l'équipe se qualifie ou gagne les championnats provinciaux, régionaux ou nationaux?
- Quels joueurs de son époque et de l'époque actuelle sont les plus comparables? Comment ce joueur est-il meilleur ou pire que ces joueurs? Est-ce que ces joueurs font partie du Temple de la renommée (ou digne d'en faire partie)?
- Est-ce que ce joueur était un leader d'équipe ou un stratège dont les équipes ont semblé surpasser leurs capacités?
- Ce joueur a-t-il été tenu en haute estime par ses coéquipiers ainsi que par ses adversaires?
- Est-ce que l'histoire du Ultimate dans la région de Montréal pourrait être écrite sans inclure ce joueur?
- Caractéristiques typiques d'un joueur intronisé au Temple de la renommée de façon convaincante:
 - Peut débiter en offensive à n'importe quelle position ou en défensive contre n'importe quel adversaire de n'importe quelle équipe
 - Fait partie des meilleurs du sport au niveau de plusieurs habiletés (i.e. « handler » dans la zone, lancer profond, faire des blocs en défense, sauter haut (« skying »))
 - Est bon dans à peu près toute habileté spécifique
 - Force les adversaires à adapter leur style de jeu à cause de lui
 - Peut se démarquer lors d'une journée de grand vent, dans une journée où tout va mal et lors d'une journée rapide
 - Sera quand même un joueur puissant si un aspect de son jeu disparaît
- Caractéristiques typiques d'un joueur qui pourrait être intronisé au Temple de la renommée :
 - Peut débiter en offensive à sa position ou en défensive contre un certain type de joueur offensif
 - Fait partie des meilleurs du sport au niveau d'au moins une habileté spécifique et vraiment bon avec d'autres en plus
 - Est bon avec la plupart des habiletés et pas pire que le joueur moyen aux Nationaux avec les autres habiletés
 - Joue à un niveau forçant les adversaires à le remarquer
 - Prospère dans à peu près toutes les conditions de jeu
 - Aura une mauvaise partie à l'occasion

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR INTRONISER UN CONTRIBUTEUR AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE?

Directives pour le processus de sélection des candidats et pour les électeurs

Contributeurs: Individus qui ont fait des contributions exceptionnelles qui ont permis de faire progresser la croissance, la réputation et le caractère du sport du Ultimate dans la région de Montréal dans des secteurs tels que le développement, l'administration, les médias et l'entraînement (« coaching »).

Il n'y a aucun âge minimal pour cette catégorie.

Types de candidats contributeurs : En tant que catégorie assez large, il peut y avoir plusieurs types de catégories considérées. Les candidats peuvent avoir fait des contributions dans une ou plusieurs de ces catégories. Plusieurs catégories larges se retrouvent ci-dessous malgré que ce n'est pas nécessairement exhaustif.

- **Fondateurs et développeurs :** Ces candidats auraient joué un rôle central dans le développement du Ultimate, ou dans les règles du jeu et comment il est joué dans la région de Montréal.
- **Administrateurs :** Ces candidats auraient fait leur impact sur l'administration du sport dans la région de Montréal. Cela pourrait inclure le fait de fournir une direction stratégique déterminante, le développement et la création de nouvelles divisions de jeu, des contributions substantielles et concrètes dans l'administration quotidienne, etc.
- **Organisateurs :** Ceci inclut les individus ayant fait leur marque en organisant des activités significatives reliées au jeu dans la région de Montréal. Ceci pourrait inclure l'établissement et la stimulation de la croissance de ligues d'été significatives et de clubs, l'organisation de tournois qui ont défini le sport à Montréal à leur époque, et la promotion en général de la croissance du sport dans la région de Montréal en faisant arriver quelque chose de spécial.
- **Promoteurs :** Cette sous-catégorie pourrait inclure la contribution à des médias de qualité, la rédaction de matériels d'impression visionnaires, tout travail de relations publiques efficace et innovateur pour le Ultimate ou le fait d'avoir un rôle significatif dans des produits commerciaux reliés au Ultimate dans la région de Montréal.
- **Entraîneurs :** Dans les premières décennies du sport, les joueurs-capitaines ont joué le rôle d'entraîneur en définissant de nouvelles stratégies de jeu et en bâtissant des équipes de championnat. A mesure que le temps avance, il appert qu'il y ait plus de vrais entraîneurs dont le rôle puisse être mieux reconnu au Temple de la renommée de l'AUM.
- **Anciens employés :** Bien que les employés salariés de l'AUM doivent effectuer toutes tâches leur étant attribuées dans le cadre du poste pour lequel ils sont rémunérés, ils ne doivent pas être exclus pour autant à titre de candidat dans la catégorie Contributeur suite à leur départ/retraite. Leurs efforts peuvent se retrouver parmi plusieurs des sous-catégories ci-haut. Toutes les activités en tant qu'employé qui peuvent être considérées comme excédant les tâches pour lesquelles il était rémunéré peuvent être prise en ligne de compte. Bien sûr, toute activité additionnelle effectuée par l'employé qui n'était pas liée directement aux tâches habituelles pour lesquelles il était rémunéré doit être considérée.

Questions à considérer : Voici quelques questions (sans réponse exacte) auxquelles réfléchir à savoir si les contributions d'un candidat contributeur méritent la reconnaissance du Temple de la renommée de l'AUM:

- Est-ce que l'histoire du Ultimate dans la région de Montréal pourrait être écrite sans inclure ce candidat?
- Est-ce que la façon dont le sport a été joué dans la région de Montréal a été significativement marquée par les changements introduits par le candidat?
- Est-ce que la façon dont le sport a été géré ou organisé dans la région de Montréal a été significativement marquée par les changements introduits par ce candidat ou par ses contributions?
- Est-ce que le candidat a eu un impact sur une période de temps étendue? Est-ce que cet impact se fait ressentir encore aujourd'hui?

- Est-ce que les réalisations du candidat ont été largement reconnues à l'époque ou sont-elles devenues apparentes avec le temps seulement?
- Est-ce que le candidat a eu une carrière significative en tant que joueur qui, sans être suffisamment remarquable pour le qualifier pour une place au Temple de la renommée de l'AUM basé uniquement sur ses mérites en tant que joueur, a quand même permis de renforcer sa candidature en général?

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR INTRONISER UN JOUEUR AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DANS LA CATÉGORIE ESPRIT DE JEU?

Directives pour le processus de sélection des candidats et pour les électeurs

Esprit de jeu: Cette catégorie est dédiée aux candidats potentiels qui ont défini l'esprit compétitif du Ultimate dans la région de Montréal. Le concept de l'Esprit de jeu dans le contexte du Ultimate peut être difficile à définir par des mots; parfois, l'Esprit de jeu se traduit par une simple référence à une personne considérée spéciale et unique, par son attitude positive, sa personnalité, son esprit sportif, ses « cheers » originaux ou simplement pour sa passion pour le Ultimate.

Questions à considérer : Voici quelques questions (sans réponse exacte) auxquelles réfléchir à savoir si le candidat mérite la reconnaissance au Temple de la renommée de l'AUM dans la catégorie Esprit de jeu:

- Est-ce que l'histoire du Ultimate dans la région de Montréal pourrait être écrite sans inclure ce candidat?
- Est-ce que le candidat de la catégorie Esprit de jeu était reconnu à son époque comme étant unique en son genre?
- Est-ce que le parcours du candidat de la catégorie Esprit de jeu peut être documenté (par des écrits, photos ou enregistrements) afin d'en faire bénéficier les joueurs des générations futures?

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR INTRONISER UN JOUEUR AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DANS LA CATÉGORIE DISTINCTION PARTICULIÈRE?

Directives pour le processus de sélection des candidats et pour les électeurs

Distinction particulière: Cette catégorie est dédiée à tous les candidats potentiels n'ayant pas été retenus dans les catégories joueur, contributeur ou bien Esprit de jeu mais qui ont défini la nature du sport ou qui ont contribué de façon significative à rendre le Ultimate spécial dans la région de Montréal.

Cette catégorie est la seule où de non-humains peuvent aussi bien être considérés que des gens. Voici quelques exemples de candidats potentiels :

- Équipes compétitives ou de ligue ayant connu des succès importants, ayant démontré de la pérennité ou bien s'étant bâti une réputation enviable dans la communauté du Ultimate de la région de Montréal.
- Individus qui, ne s'ayant pas distingué de façon assez significative pour obtenir une mention dans la catégorie joueur, ont néanmoins démontré des habiletés impressionnantes ou ont joué au Ultimate pour une période de temps remarquable.
- Endroits ou événements qui ont eu une importance capitale dans le développement du Ultimate dans la région de Montréal.

Questions à considérer : Voici quelques questions (sans réponse exacte) auxquelles réfléchir à savoir si le candidat mérite la reconnaissance au Temple de la renommée de l'AUM dans la catégorie Distinction particulière:

- Est-ce que l'histoire du Ultimate dans la région de Montréal pourrait être écrite sans inclure ce candidat?
- Est-ce que le candidat à la catégorie Distinction particulière peut être reconnu comme étant unique en son genre?
- Est-ce que le parcours du candidat de la catégorie Distinction particulière peut être documenté (par des écrits, photos ou enregistrements) afin d'en faire bénéficier les joueurs des générations futures?